



Lycée Privé Provence Verte

Chemin du Prugnon – 83470 SAINT MAXIMIN

Tel : 04 94 86 52 93 / Fax : 04 94 59 78 91

E Mail : st-maximin@cneap.fr

LA CARTE MAGNETIQUE

UNE CARTE : DAVANTAGE DE SECURITE, DAVANTAGE DE SUIVI.....
DANS L'INTERET DE L'ELEVE ET/OU DE L'APPRENTI

Afin d'améliorer le suivi des élèves, notre établissement s'est doté d'un nouveau système informatique, plus efficace et basé notamment sur la gestion de cartes magnétiques nominatives. Cette carte sera personnalisée avec un « code barre », et permettra l'accès :

- au restaurant scolaire, ce qui permettra de mieux gérer les absences d'élèves sur les temps des repas (un élève interne prend le repas trois fois par jour au sein du restaurant), - au foyer des élèves, ce qui permettra de diminuer le potentiel de vols.

Ces cartes seront distribuées à chaque élève du Lycée à la rentrée scolaire. L'élève sera responsable de sa carte et ceci pour toute l'année scolaire.

En cas de vol ou de perte de cartes, un dispositif de neutralisation de la carte est opérationnel, ce qui rend une utilisation ultérieure impossible. **L'élève devra alors racheter une carte pour la somme dissuasive de 10 euros.**

Enfin, cette carte magnétique pourra être créditée afin d'acheter quelques produits au sein du foyer des élèves. En effet, le foyer des élèves propose quelques douceurs (crêpes, gaufres, ...), boissons (jus de raisin, jus de pommes, jus de légumes, ...) et quelques produits respectueux de la diététique. Tous les produits du Foyer (vendus en Food Truck par des élèves) seront fabriqués au Lycée et par des élèves. **Ceci signifie que toute forme de soda, barres chocolatées industrielles, ... seront interdites dans l'établissement.**

Enfin, les élèves pourront débiter sur leur carte le montant de la somme du produit acheté.

Comment créditer la carte ?

Les chèques et les espèces sont acceptés auprès de Madame KINZI (Restauration scolaire).

Le matin à 10h, et le soir, vers 17h.

Vous pouvez également créditer la carte de votre enfant par voie numérique sur votre portail ECOLE DIRECTE.

Sachez enfin deux choses :

- En cas de vol ou de perte, la carte peut être neutralisée en quelques secondes. Il suffit de le signaler à l'administratif / Secteur de l'Accueil.
- En fin d'année scolaire, le montant de la carte (s'il existe un reliquat) sera intégralement remboursé à la famille sur demande par mail auprès de la comptable, Mme VERQUERA.

La Direction, Christian BRAYER.